

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.11.129.B

**Fourniture et
maintenance des
applications système
d'information
géographiques (SIG) :
constitution d'un
groupement de
commandes entre la
ville d'Angoulême et
le GrandAngoulême
et lancement de la
consultation**

LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011**DELIBERATION
N° 2011.11.129.B**

AFFAIRES GENERALES / INFORMATIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

FOURNITURE ET MAINTENANCE DES APPLICATIONS SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUES (SIG) : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'ANGOULEME ET LE GRANDANGOULEME ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Afin de renouveler les marchés de fournitures et de maintenance des applications SIG arrivant prochainement à échéance, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême et la ville d'Angoulême souhaitent passer un groupement de commandes.

La satisfaction de ces besoins nécessite la passation d'un (ou plusieurs) marchés avec des engagements sur un montant maximum, décomposé(s) comme indiqué ci-après :

LOT N°	Désignation	Montants maximum annuels HT	
		GrandAngoulême	Ville d'Angoulême
1	Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'administration du SIG	4 000 €	3 000 €
2	Maintenance et assistance pour l'utilisation des logiciels ESRI et acquisition de licences supplémentaires	35 000 €	12 000 €
3	Maintenance et assistance pour l'utilisation des logiciels Autodesk et acquisition de licences supplémentaires	11 000 €	5 000 €
4	Maintenance et assistance pour l'utilisation des applications Imavue, Minivues Webville, Cadbase et acquisition de licences supplémentaires	20 000 €	6 000 €

Une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation des marchés et désigne la communauté d'agglomération du GrandAngoulême comme coordonnateur.

A ce titre, celle-ci est chargée d'organiser l'ensemble de la procédure de choix des titulaires.

Chaque cocontractant signera un marché à hauteur de ses besoins.

La consultation sera un marché à procédure adaptée lancé en application des articles 10, 28, 76 et 77 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines-systèmes d'information du 27 septembre 2011,

.../...

Je vous propose :

D'APPROUVER :

- les engagements du GrandAngoulême précisés dans la convention constitutive du groupement de commandes présentée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à la signer,
- que le coordonnateur du groupement pour la fourniture et la maintenance des applications système d'informations géographiques soit le GrandAngoulême,
- les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

DE PRECISER que :

- les marchés seront conclus du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012 et reconductibles annuellement par voie expresse une fois,
- le lot n°1 sera un accord cadre avec plusieurs attributaires,
- les lots n°2 à 4 seront des marchés à bons de commande avec un seul attributaire pour chaque lot.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER les dépenses nécessaires au budget principal et aux budgets annexes, développement économique, assainissement et eau potable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 novembre 2011	<u>Affiché le :</u> 07 novembre 2011